

Mémoire

sur le saumon atlantique au Québec

présenté au

Comité permanent des pêches et des océans

Chambres des communes

Canada

par la

Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA)

4 juin 2015

Présentation de la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA)

Créée en 1984 par la fusion de l'Association des pêcheurs sportifs de saumon du Québec et du Regroupement des gestionnaires de zecs-saumon, la Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA) regroupe toute personne et tout organisme concernés par la conservation et la mise en valeur du saumon atlantique. La FQSA a pour mission de contribuer à la conservation de cette ressource et au développement durable de sa pêche sportive comme levier de développement économique local et régional.

Elle regroupe 1 200 membres recrutés parmi les saumoniers, les associations de pêcheurs gestionnaires de pêche sportive du saumon, les entreprises de pourvoiries offrant des services de pêche au saumon, les communautés autochtones, les municipalités riveraines de rivières à saumon et les entreprises industrielles implantées le long des rivières à saumon. La FQSA possède un conseil d'administration représentant les intérêts liés à la pêche sportive, à la gestion de la pêche au saumon et aux activités de pêche des communautés autochtones.

La FQSA préconise la gestion intégrée et le développement durable des ressources du milieu. Elle entend servir de forum privilégié des différents intervenants au dossier saumon et être le principal porte-parole auprès des gouvernements à cet égard. La FQSA agit sur toutes les scènes où les intérêts québécois liés à la ressource saumon peuvent être en cause, allant des niveaux locaux et régionaux aux paliers provincial, national, nord-américain puis international.

1- Importance économique du saumon atlantique au Québec

En 2012, les dépenses des pêcheurs québécois ont généré 573 M\$ de PIB et 160 M\$ de revenus fiscaux pour les gouvernements, en plus de permettre la création de 9 035 emplois ETC (BCDM Conseil, 2013). De ces apports économiques, le saumon atlantique représente un PIB et des revenus fiscaux de 35M\$ en plus de maintenir 405 emplois (ETC). Pour les régions salmonicoles du Québec, le saumon génère des revenus de l'ordre de 26M\$ (74%). Le saumon est l'espèce pour laquelle les retombées journalières sont les plus importantes et de loin, ce qui est attribuable à l'importance des dépenses quotidiennes observées. En moyenne, il génère 730\$/jour (PIB et revenus fiscaux), 10 fois plus que le doré (70\$/jour) qui est la deuxième espèce pêchée générant le plus de revenus.

2- Gestion et mise en valeur des stocks

Le Québec a adopté depuis 1984, le principe de la gestion « rivière par rivière » comme principe de gestion de ses rivières à saumon depuis 1984 contrairement au gouvernement fédéral qui a adopté un système de gestion uniforme en imposant la remise à l'eau de tous les grands saumons partout dans les provinces de l'Atlantique. En vertu de ce principe,

chaque cours d'eau est exploité selon ses propres caractéristiques. Une telle approche est nécessairement plus complexe dans sa mise en application que l'approche fédérale et, de plus, elle requiert un certain nombre de préalables :

1. l'obtention de données scientifiques sur le potentiel de production de chacune des rivières;
2. un modèle ou des modèles de gestion des stocks (par exemple, modèle de Ricker, normes d'Elson) ;
3. l'élaboration et l'imposition de plans de gestion et de réglementations spécifiques à chacune des rivières ou groupe de rivières;
4. le suivi des populations de saumons et de l'exploitation sur chacune des rivières.

De ce point de vue le Québec est avantagé par le fait que beaucoup de ses rivières à saumon sont de faible longueur, donc vraisemblablement composées de peu de stocks différents, et également d'une grande partie d'entre elles font l'objet d'une gestion très serrée grâce à la présence d'organisme qui détiennent une délégation de l'autorité gouvernementale en regard de l'administration de la pêche sportive et de la protection de la ressource.

À une certaine époque, l'ouverture d'une saison de pêche n'avait lieu que si les autorités compétentes jugeaient qu'une rivière pouvait supporter un certain niveau de prélèvement de saumons dont le contrôle était assuré par des mesures d'application générale (saison de pêche, limite quotidienne et saisonnière de captures). Donc le seul choix possible pour les gestionnaires de la ressource saumon était d'ouvrir ou de fermer la pêche en fonction de l'état du stock dans une rivière donnée.

La remise à l'eau des captures ouvre la possibilité à une pêche sans prélèvement (remise à l'eau intégrale) ou à prélèvements dirigés vers un certain segment de population (pêche au madeleineau seulement). La graciation est de plus en plus répandue au Québec et la majorité des pêcheurs de saumon la pratique. Depuis plusieurs années, la FQSA fait la promotion des bonnes manières pour pratiquer la remise à l'eau auprès de l'ensemble des saumoniers du Québec et en collaboration avec la FSA, une vidéo a été produite à cet effet. Dans ce contexte, la FQSA considère que la remise à l'eau, sous une forme ou l'autre, s'avère l'un des outils de choix de gestion des populations de saumons.

Les règles de décision actuellement appliquées par le gouvernement du Québec sont les suivantes :

1. lorsqu'un stock contient moins de 100 individus, toute pêche est prohibée de façon à ne provoquer aucun stress quelconque à ces populations dont les effectifs peuvent subir de fortes variations naturelles à la hausse comme à la baisse;
2. les rivières dont les remontées de saumons sont inférieures au seuil de conservation, mais supérieures à 100 saumons sont ouvertes pour toute la saison à la pêche au madeleineau seulement;
3. pour les rivières dont les remontées dépassent tout juste le seuil de conservation, la pêche au madeleineau est imposée à un moment ou l'autre dans la saison ou sitôt que le quota de prises de grands saumons est atteint;

4. pour les autres rivières dont les remontées de saumons dépassent largement et régulièrement le seuil de conservation, la rétention du grand saumon est a priori possible pour toute la saison;
5. par contre, dans ces cas, si l'inventaire de contrôle de mi-saison démontre que le seuil de conservation ne sera pas atteint, la remise à l'eau des grands saumons est dès lors imposée en cours de saison. Au cours des dix dernières années, la grande majorité des rivières du Québec ont fait l'objet soit de restrictions a priori soit de restrictions a posteriori, c'est-à-dire en cours de saison.

Dans le cadre de la production du plan de gestion du saumon, le gouvernement du Québec réfléchit également à d'autres modalités de gestion telles qu'inverser le processus décisionnel pour imposer la remise à l'eau. Ce processus engendrerait la remise à l'eau en début de saison et la capture de grands saumons ne pourrait être effectuée qu'à partir de l'atteinte des seuils de conservation. Cette modalité est d'ailleurs très bien reçue de la part de la population de pêcheur, dont notamment les membres de la FQSA.

Comme on peut le voir, le système actuel de gestion fine « rivière par rivière » permet au Québec de suivre l'évolution en temps réel des montaisons de saumon et de décréter, s'il y a lieu, la remise à l'eau en cours de saison, comme il a été réalisé en 2014 à la suite des recommandations de la FQSA. En corolaire, dans le contexte des faibles montaisons de saumon en 2014 et à titre de précaution, la FQSA a résolu de maintenir la remise à l'eau obligatoire des grands saumons sur l'ensemble des rivières du Québec, à l'exception de celles situées dans le nord québécois, jusqu'à ce que le nouveau Plan de gestion du saumon atlantique soit en vigueur. La FQSA est grandement préoccupée par le maintien des populations de saumon et elle est favorable à l'utilisation de modalités de gestion qui vont assurer la pérennité de cette espèce, tout en permettant un développement économique durable.

Actuellement, la FQSA gère un *Programme de mise en valeur des habitats du saumon atlantique de la Côte-Nord* créé afin de compenser les impacts résiduels de l'aménagement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine sur les diverses espèces de salmonidés du bassin versant de cette rivière. En 2011, le ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, Hydro-Québec et la FQSA signaient une entente de collaboration pour élaborer, mettre en œuvre et gérer ce Programme sur un horizon de 10 ans (2011-2021). Dans le cadre du Programme, le saumon atlantique a été retenu comme espèce à privilégier, à cause de sa grande valeur écologique et socio-économique sur la Côte-Nord.

Le Programme poursuit les cinq objectifs principaux suivants:

1. Contribuer à la consolidation ou l'expansion des populations de saumon atlantique ;
2. Créer ou améliorer la productivité des habitats du saumon atlantique ;
3. Acquérir des connaissances nécessaires à la planification et au suivi de la performance des projets ;
4. Protéger la ressource saumon ;
5. Favoriser la participation des communautés locales et des organismes gestionnaires des rivières.

De plus, une des particularités du Programme est qu'il peut financer jusqu'à 100% des coûts de réalisation des projets répartis en quatre volets : les projets majeurs, les projets communautaires, les projets scientifiques et les projets d'entretien des ouvrages majeurs. Nonobstant le fait qu'il peut financer jusqu'à 100% des projets, le Programme a généré des investissements de l'ordre de 30% supplémentaire de la part de promoteurs ou d'autres bailleurs de fonds. De plus, de par ces investissements, le potentiel de développement des populations de saumon qui sera généré est de l'ordre de 10 000 saumons.

Présentement, il n'y a qu'un programme de ce type qui est en vigueur pour le Québec et il ne suffit pas à la demande de la seule région de la Côte-Nord. Les besoins en terme d'aménagement de l'habitat des rivières à saumon des régions de la Gaspésie, du Bas-St-Laurent, de Charlevoix et du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont également très grands et présentent un bon potentiel de développement des populations. On estime à environ 15 M\$ les besoins en investissement pour mettre en valeur les habitats du saumon dans ces régions. Ces investissements massifs dans l'amélioration de la qualité ou de la disponibilité des habitats permettraient assurément de consolider et développer nos populations de saumon atlantique tel qu'on le démontre présentement avec le Programme de mise en valeur des habitats du saumon atlantique de la Côte-Nord.

D'autre part, dans le cadre de la réalisation de l'aménagement du complexe hydroélectrique de la rivière Romaine, la *Société Saumon de la Rivière Romaine (SSRR)* a été créée afin de restaurer la population de saumon de cette rivière sur un horizon de 20 ans. Dotée d'une enveloppe de 20M\$, la SSRR a pour principal objectif de réaliser la conception, la mise en œuvre et le suivi d'aménagement qui permettront de restaurer la population de saumon de la rivière Romaine et d'augmenter la capacité de production salmonicoles de cette rivière et de ses tributaires. Au cours des prochaines années, des actions visant l'incubation d'œufs et l'ensemencement d'alevins seront réalisées notamment par la capture de saumons adultes et par l'élevage de smolts en pisciculture. Quoique les résultats de ce programme de restauration ne soient pas encore connus, il pave la voie à l'amélioration des connaissances et de nos pratiques en matière de restauration de population de saumon au Québec. Actuellement, la FQSA fournit l'ensemble des services administratifs de la *Société Saumon de la Rivière Romaine*.

L'aquaculture du saumon

L'élevage du saumon en cage, dans les pays où il se pratique, a causé de vives discussions entre producteurs industriels et environnementalistes. Même s'il produit moins de saumons atlantiques d'élevage que la Norvège ou le Chili, le Canada est néanmoins le troisième producteur mondial de cette espèce (environ 8% de la production mondiale en 2010). Ses cages marines sont concentrées sur la côte ouest et sur la côte est, notamment dans la Baie de Fundy qui touche les rives du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Compte tenu des problèmes d'ordre environnemental (pollution locale des milieux marins) et des impacts biologiques (propagation de parasites et de maladies, pollution d'ordre génétique des populations sauvages liée au phénomène des échappées, etc.) de tels élevages

sur les populations de saumons sauvages et de salmonidés en général, la FQSA a résolu le 21 avril 2013 :

1. D'imposer un moratoire sur tout nouveau projet d'élevage des salmonidés en cages marines;
2. D'exercer un meilleur contrôle sur les installations d'élevage en cages marines existantes;
3. De mettre en place un audit environnemental et économique sur tous les sites en production;
4. De diminuer progressivement les sites d'élevages de salmonidés en cage selon un ordre de priorité écologique à établir;
5. D'établir et de mettre en œuvre un programme de conversion des élevages en cages marines en installations d'élevage sur terre comme cela se pratique à l'état expérimental en Virginie (USA) et à l'échelle commerciale par la Première Nation Namgis en Colombie-Britannique;
6. De diminuer son programme de soutien financier à l'industrie des élevages de saumons en mer et de favoriser financièrement l'émergence d'une nouvelle industrie basée sur des technologies d'élevage sur terre et écologiquement responsable et durable.

À la suite de la prise de position de la FQSA, les autorités compétentes du gouvernement du Canada et du Québec en ont été informées de cette position qui est demeurée lettre morte pour l'instant.

Groenland

Au Groenland, la pêche au saumon atlantique est faite principalement de façon artisanale, à l'aide de petites embarcations et de filets maillants. Depuis 1998 et en vertu d'une entente de l'OCSAN, aucune pêche commerciale et aucune exportation ne sont autorisées. Les pêcheurs peuvent conserver leurs prises pour leur consommation personnelle ou les vendre au marché local et aux restaurants pour assurer la subsistance de leurs communautés souvent isolées. Dans le contexte où les habitants du Groenland détiennent un droit historique de capture des saumons et que le Conseil international pour l'exploration des mers (CIEM) approuve un prélèvement de l'ordre de 20 tonnes métriques, nous ne pouvons remettre en question cette pratique. Cependant, en 2012, le gouvernement du Groenland a décidé, de façon unilatérale, d'autoriser la récolte de 35 tonnes de saumons qui pourraient être transportées vers des usines de transformation de leur pays. Pour les pays membres de l'OCSAN, la transformation en usine du saumon atlantique représente un dangereux précédent qui ne devrait pas se poursuivre.

De plus, l'avis scientifique du CIEM indiquait « qu'aucune option de capture n'existait pour les stocks mixtes de la côte ouest du Groenland pour 2012, 2013 et 2014 ».

Depuis une dizaine d'années, on dénote une escalade de la quantité de saumons prélevés par le Groenland et, en 2014, le prélèvement représentait 58 tonnes. De plus, la FQSA se

questionne fortement sur le suivi des prélèvements effectués par celui-ci. Le gouvernement du Canada, de par sa présence à l'OCSAN, devrait s'assurer de maintenir les niveaux de récoltes prévues par le CIEM ainsi que de la fiabilité des résultats qui sont fournis par le Groenland.

En outre, compte tenu que le Canada exploite, sous certaines conditions, les ressources naturelles dans l'Atlantique Nord, tel que le fait le Groenland, il serait intéressant que le gouvernement entame des pourparlers avec le Danemark et le Groenland, en dehors de l'OCSAN, sur cette problématique particulière. Des solutions diplomatiques et socio-économiques pourraient être envisagées afin de diminuer la pression sur les stocks de saumon fréquentant les côtes du Groenland.

3- Capacité d'améliorer la pêche récréative

La pêche au saumon est un droit public qui appartient à l'ensemble de la collectivité québécoise. Le modèle de gestion de la pêche sportive du saumon au Québec est assez unique en Amérique du Nord tant dans sa composante gestion biologique des stocks de saumons que dans sa composante socio-économique. Cette dernière a ceci de particulier qu'elle fait intervenir des instances communautaires et privées dans l'offre de pêche au saumon, une ressource qui demeure toutefois publique. Cependant, les changements sociétaux que vit le Québec, notamment sur le plan du vieillissement de sa population, se répercutent sur les pêcheurs de saumon.

4 caractéristiques importantes du secteur de la pêche au saumon se résument ainsi:

(1) la ressource est dans un état précaire, mais elle permet que soit maintenue une activité économique intéressante;

(2) la clientèle des pêcheurs est vieillissante; même si elle est fidèle, on détecte des signes d'essoufflement et de désaffection des troupes;

(3) le réseau des fournisseurs de service est bipolaire, c'est-à-dire que quelques entreprises sont florissantes, mais un très grand nombre vivote à cause d'une ressource déficiente;

(4) l'industrie de la pêche au saumon elle-même est une industrie à maturité en raison de l'état de la ressource, mais l'acceptation de plus en plus grande de la remise à l'eau des prises permet de maintenir une offre de pêche encore intéressante;

De plus, on dénote au Québec depuis quelques années une augmentation de l'intérêt pour la pêche à la mouche. Cet intérêt, conjugué à une plus grande pratique de la remise à l'eau, devrait permettre au secteur de la pêche au saumon de se maintenir et possiblement se développer en fonction des populations de saumon atlantique.

Mémoire de la FQSA présenté au Comité permanent des pêches et des océans, Chambre des Communes, Canada. 4 juin 2015

Pour profiter de cet intérêt, des campagnes de promotion devraient être organisées pour maintenir et développer l'apport économique généré par la pêche au saumon au Québec, et particulièrement dans plusieurs régions éloignées.

**Fédération québécoise pour le saumon atlantique (FQSA)
4 juin 2015**